

# Compte-rendu de réunion

## Commission Permanente des Sports

Lundi 15 janvier de 13h00 à 14h00

Lieu : Visioconférence

**En visioconférence :** : Éric Raynaud (ASCE75 PAP/DTBS), Sébastien Lagache (ASCE44 Cerema), , Peggy Ottélohé (ASCEET59), Jean-Marc Vinsonneau (ASCE31), Aurélie Huet (ASCE74), Patrick Le Crom (Fnasce).

**Excusés :** Véronique Moufle (ASCE14).

☆☆☆☆☆

Ouverture de la CPS par É. Raynaud à 13h00.

**Point 1** – Validation du dossier d'organisation du challenge national de pétanque 2024.

Cette réunion avait pour objectif principal de valider le dossier d'organisation + budget du challenge de pétanque 2024 qui se déroulera du 20 au 22 septembre à Bagnères de Luchon (31).

Pour rappel, ce challenge est organisé par l'ASCE 31.

S. Lagache est le chargé du suivi du dossier pour ce challenge.

La CPS a passé en revue l'ensemble du dernier document reçu en date du 5/01/24.

- **Page d'accueil** : Les logos Partenaires, fédéral et ASCE sont conformes.

- **Page 2** : Sommaire – remplacer « La lettre de soutien » par « Le mot de la présidente de l'ASCE 31 et de la présidente de la FNASCE ».

- **Page 3** : Insérer Le mot de la présidente de l'ASCE 31 et de la présidente de la FNASCE quand il sera co signé.

- **Page 4** : Le département d'accueil – RAS – Lien qui renvoi sur le site du Département de la Haute-Garonne.

- **Page 5** : La ville d'accueil – RAS - Lien qui renvoi sur le site de l'office de tourisme de Luchon.

- **Page 6** : Les informations pratiques – enlever le caractère « gras » des paragraphes.

- **Page 7** : L'indication que « Tous les terrains de jeu sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. » est bien précisé.

Remplacer... **participant.e.es** par participant(e)s et accompagnateurs

- **Page 8** : Des QR codes sur le plan de situation permettent de renvoyer sur les différents sites d'hébergements.

- **Page 9** : RAS.

- **Page 10** : Les accompagnateurs – mettre en « **gras** » « **Attention, en cas d'affluence, la priorité sera donnée aux joueurs** ».

Pour l'espace thermoludique, voir si possibilité d'insérer les tarifs d'accès.

Remplacer : ....les accompagnant.e.s par **les accompagnant(e)s**

- **Page 11** : Le coût – Laisser « Le montant, pour chaque participant, s'élèvera à **155 euros.** »

- **Page 12** : Le Programme – réduire les espaces entre les interlignes.

- **Page 13** : Finance budget prévisionnel – La CPS note qu'il n'y a pas d'aide URASCE prévu dans le budget ??

E. Raynaud propose à JM. Vinsonneau de poser la question à S. Mateu si une aide peut-être accordée ?

- **Page 14** : Règlement sportif - **Article 3 – Obligation des participants** -

Tout ce qui est surligné en jaune reste jusqu'à validation du CDF.

Dans le cadre de la pratique des activités physiques et sportives et des challenges nationaux, chaque participant doit présenter :

- sa licence sportive à jour de l'activité concernée,

- soit un certificat médical de non contre indication à la pratique de l'activité concernée daté de moins d'un an,

- soit compléter le questionnaire de santé « majeur » ou « mineur » et adresser l'attestation correspondante « majeur » ou « mineur », datée et signée, à l'organisateur.

**Article 4 – Commission de contrôle** – E. Raynaud propose de vérifier auprès de M. Varin si cela sera bien opérationnel sur le nouveau site de la FNASCE ?

Elle est constituée :

Rajouter...du/**des** représentants de la commission permanente des sports.

- **Page 15** : **Article 5 – Contrôle des engagements** -

- Au moment du challenge : Rajouter

Le contrôle de la liste nominative est effectué par le/**les** membres de la commission permanente des sports assisté du/**des** représentants fédéral/**aux**.

**Article 7 – Référence à une réglementation nationale – Rajouter**

...ou de son/**ses** représentants et du/**des** responsables de la commission permanente des sports de la FNASCE.

Dans le cadre de challenge de pétanque, en général les représentants CPS et CDF sont doublés.

- **Page 16** : RAS.

- **Page 17** : **Article 14 – Acceptation du règlement** - Remplacer

Par ~~le seul fait de~~ son inscription...

Pas de fiche individuelle si inscription en ligne, seulement une fiche récap envoyée par l'ASCE 31 à la fin des inscriptions pour paiement.

- **Page 18** : **Article 22 – Récompenses** - Rajouter

Les récompenses seront remises à compter des demi-finales pour l'ensemble des concours.

- **Page 19** : Page blanche à supprimer.

Après quelques modifications mineures le dossier est validé et sera soumis au vote lors du prochain CDF.

E. Raynaud demande à P. Le Crom :

- Envoyer le dossier dans sa configuration du jour au CDF qui sera validé lors du prochain CDF du 17 et 18 janvier,
- Préparer la convention,
- Envoyer le projet de convention à S. Lagache pour relecture.

Fin de réunion 14h10